Image not found or type unknown

SUCCESSION et logement gratuit dun' héritier

Par **colettep**, le **15/06/2011** à **13:53**

Bonjour,

Mes parents on acheté il y a trente ans un appartement dans le seul et unique but d'y loger un de mes frères. Tout à fait valide, il ne s'agit pas d'un handicapé mais d'un profiteur.

Depuis trente ans,ce frère y réside [s]gratuitement[/s] et mes parents payent même son eau et son électricité.

Ma mère est décédée et mon père continue dans la même voie.

Serais-je en droit au moment du décès de mon père de demander que les 30 et quelques années de logement gratuit ayant grevé le patrimoine familial à mon détriment une régularisation soit opérée ?

Le montant moyen actuel des loyers dans la résidence pour ce type d'appartement est de 650 euros. Le cadeau est donc considérable.

Merci.

Par **Domil**, le **15/06/2011** à **13:58**

Vous pouvez le fait aussi pour la succession de votre mère !
Votre frère bénéficie d'une donation et ça doit être réintégré, pour moitié, dans chaque succession

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés